



Pas un·e élève arraché·e à son école : maintien à Ivry des familles hébergées par le 115 !

À Ivry-sur-Seine, en ce mois de septembre, de nombreuses familles hébergées, parfois depuis plusieurs années, par le 115 du Val-de-Marne ont reçu un message leur imposant de quitter leur logement pour en retrouver un dans d'autres départements, en particulier la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise. Nous savons que d'autres familles dans le département sont concernées.

Selon la mairie d'Ivry, au moins sept familles, soit plus de 40 enfants de la crèche à l'université, sont menacées de rupture d'hébergement : des nourrissons, dont certains fréquentent la crèche, des élèves de maternelle (écoles Dulcie September, Makarenko et de l'Orme au Chat), des élèves d'élémentaire (écoles Dulcie September, Guy Môquet, de l'Orme au Chat et Maurice Thorez), des collégien·nes (collèges Assia Djébar et Molière), un lycéen de Romain Rolland et un étudiant. Tous et toutes devraient quitter non seulement leur logement, mais aussi le quartier où ils et elles ont grandi, et les établissements où ils et elles ont fait leur rentrée.

C'est un déracinement, une perte de repères qui se fait au détriment de leur scolarité.

Depuis la mi-septembre, de nombreux·ses professionnel·les de l'éducation se mobilisent dans les écoles et établissements pour accompagner ces familles, dont ils et elles scolarisent les enfants, parfois depuis plusieurs années.

Voir nos élèves partir de manière forcée est un crève-cœur. Aux familles qui partiraient, il reste un choix : soit refaire sa vie dans un autre hôtel, dans un autre quartier, dans une autre école sans certitude d'y rester longtemps, soit parcourir des allers-retours quotidiens cumulant plus de 3h de temps par jour pour conserver la vie des enfants à Ivry malgré l'éloignement du logement. Aucune de ces solutions n'est acceptable. Nous exigeons pour toutes les familles un logement pérenne. Si seul un hébergement d'urgence est possible, les changements d'adresse doivent être limités au strict minimum et se faire à une distance permettant aux élèves de poursuivre leur scolarité dans les établissements où ils et elles ont fait leur rentrée. Imposer à des enfants un tel déracinement, quelques semaines après la rentrée, c'est leur infliger une rupture brutale qui met en danger leur équilibre et leur scolarité.

Ces décisions bafouent la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990, qui fait de l'intérêt supérieur de l'enfant une considération primordiale. Elles sont le produit de politiques d'austérité qui suppriment des centaines de places d'hébergement d'urgence, contre lesquelles les étudiant·es du 115 ont mené 57 jours de grève cet été. Les solutions proposées aux familles, pourtant bien intégrées localement et sur le plan scolaire, sont encore plus précaires et surtout bien trop éloignées des établissements où leurs enfants sont scolarisés.

Nous ne pouvons rester sourds à la détresse exprimée par les familles et les élèves concernés. La mobilisation pour que ces revendications soient entendues a commencé dès le vendredi 18 septembre au matin, avec un rassemblement à l'initiative du collectif ivryen « Aucun enfant sans toit », du CIVCR, de la LDH, de RESF et de la FCPE d'Ivry. La mobilisation conjointe des familles, des associations, des syndicats et des élu·es a permis d'obtenir du préfet un sursis. Mais sa durée n'a pas été précisée : les familles vivent toujours sous la menace d'un départ forcé.

Depuis, la mobilisation continue. Le jeudi 24 septembre, un rassemblement organisé en moins de 48 heures devant le collège Assia Djebar par des militant·es des sections locales de la CGT Éduc'action, de SUD éducation et du SNES-FSU a réuni 80 personnes : la communauté éducative du collège, des personnels d'autres écoles et collèges d'Ivry, des familles, des élu·es de la mairie et des parlementaires.

Le succès de ce rassemblement montre que la mobilisation va s'amplifier. Nous, militant·es syndicaux·ales de l'éducation, **appelons dès à présent toutes les écoles et établissements de la ville à organiser le plus rapidement possible sur leur parvis des rassemblements similaires, à les annoncer largement et à diffuser les images de ces rassemblements pour montrer l'ampleur de la mobilisation.**

Enfin, nous appelons tous les professionnel·les de l'éducation à écrire au préfet et au 115 du Val-de-Marne des courriers attestant de la scolarité des élèves concerné·es et de l'implication de leurs familles.

Ivry-sur-Seine, le 28 septembre 2026